



Département des Pyrénées-Atlantiques  
Commune de BILLÈRE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

L'an deux mille vingt et un le 23 février à 18 Heures, le Conseil municipal de Billère s'est réuni au gymnase Roger Tétin, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 février 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 février 2021.

Étaient présents : M. LALANNE. M. JACOTTIN. Mme MATHIEU-LESCLAUX. M. CHAVIGNE. Mme PINTO. M. OCHEM. Mme FRANCO. M. MAZODIER. M. NASSIEU-MAUPAS. M. MONTAUT. M. CABANES. M. DUMONT. Mme FOURCADE. M. BALMORI. M. COLLET. Mme LAHERRERE-SOUVIRAA. M. MAUBOULES. Mme FERRER. Mme LOURAU. Mme DE BOISSEZON. Mme GARCIA-ORCAJADA. M. TALAALOUT. Mme WEISS. M. BAYSSAC. Mme LABOURET. Mme AUCLAIR. M. LESCHIUTTA. M. FRETAY. Mme FLEURY BONNE. Mme BOGNARD. M. RIBETTE. Mme VEILHAN.

Absents excusés : Mme FLOUS.

A été nommée secrétaire : Mme FRANCO

### SEANCE DU MARDI 23 FEVRIER 2021

**N°2021.02.01**

#### **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE-COMPTES RENDUS DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

RAPPORTEUR : M. le Maire

Conformément à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et en vertu des compétences déléguées par le Conseil municipal, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises à savoir :

- Signature d'un contrat de cession du droit de représentation du spectacle « BARAKA » le 20/12/20 avec CINEMATIQUE PRODUCTION pour 2 200 € ;
- Signature d'un contrat de cession du droit de représentation du spectacle « LE RETOUR DES ROIS D'IRAN » le 11/06/21 avec L'AGENCE DE GEOGRAPHIE AFFECTIVE pour 1 551,60 € ;
- Signature d'un contrat de cession du droit de représentation du spectacle « CHOSES QUI FONT PEUR » le 19/02/21 avec la COMPAGNIE HECHO EN CASA pour 4 594,31 € ;
- Signature d'un contrat de cession du droit de représentation du spectacle « LE 11/11/11 A 11H11 ETONNANT, NON ? » le 16/05/21 avec la compagnie 11H11 pour 1 794,90 € ;
- Signature d'un contrat de cession du droit de représentation du spectacle « L'AFFAIRE DUSSAERT » le 29/01/21 avec SCENE ET PUBLIC pour 2 743 € ;
- Décision municipale portant modification de l'arrêté instituant la régie de recettes des restaurants municipaux ajoutant le paiement par carte bancaire ;
- Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit d'une machine de marquage de vélos avec le Département des Pyrénées-Atlantiques et l'Atelier vélo participatif et solidaire ;
- Signature d'un avenant à la convention de prestation de service avec l'association Atelier vélo participatif et solidaire pour la réalisation de 12 ateliers d'apprentissage à la réparation de vélos pour 1 800 € ;
- Signature de l'avenant n°1 au marché public de travaux d'accessibilité, lot n°6 Electricité, avec l'entreprise BAJON ANDRES pour un montant de – 2 081,26 € ;
- Signature de l'avenant n°7 au marché public de maintenance, entretien, exploitation, renouvellement des installations d'éclairage public avec l'entreprise CEGELEC pour un montant de 29 085,70 € ;
- Signature d'un contrat de maintenance du logiciel du service Urbanisme avec l'entreprise OPERIS pour un montant annuel de 2 202,47 € ;
- Signature d'un contrat de maintenance et d'hébergement du logiciel du service Affaires scolaires et du centre d'animation Le Lacaou avec l'entreprise AIGA pour un montant annuel de 7 897,49 € ;

- Signature d'un avenant au marché Assurance incendie et dommages aux biens avec l'entreprise SMACL afin de prolonger le contrat de 6 mois ;
- Signature d'un avenant au marché Assurance responsabilité civile avec l'entreprise SMACL afin de prolonger le contrat de 6 mois ;
- Signature d'un avenant au marché Assurance flotte automobile et auto-collaborateurs avec l'entreprise SMACL afin de prolonger le contrat de 6 mois ;
- Signature d'un avenant au marché Assurance protection juridique générale avec le groupement SAGA / CFDP afin de prolonger le contrat de 6 mois ;
- Signature d'un avenant au marché Assurance protection juridique élus et agents avec le groupement SAGA / CFDP afin de prolonger le contrat de 6 mois ;
- Signature du marché d'entretien ménager de la Halle avec l'entreprise EFFIMUM PROPLETE pour un montant maximum de 12 483,60 € ;
- Signature de l'accord cadre Fourniture de carburant par le biais de cartes accréditives avec l'entreprise TOTAL MARKETING France pour un montant maximum de 102 000 € ;
- Signature du marché d'entretien ménager des toilettes sèches avec l'entreprise APR pour un montant maximum de 8 198,38 € ;
- Décision de non préemption d'une maison individuelle située au 23 rue d'Iraty appartenant à Mme Sophie LARROUY, Mme Marie BOURIE, M. Arnaud Joseph Max BOURIE, M. Clément Michel Donatien BOURIE, Mme Charlotte Germaine Simone BOURIE ;
- Décision de non préemption d'un appartement avec garage et parking situés au 3 – 5 Allée Miss Hutton appartenant à M. CROUAIL Ludovic ;
- Décision de non préemption d'une maison située au 34 Bis rue Gensemin appartenant à Mme Anne Marie GAUBERT, Mme Denise Christiane GAUBERT ;
- Décision de non préemption d'une maison individuelle située au 52 Avenue du château d'Este appartenant à Mme CAZALIS Joséphine Epouse de M. CAZALIS ;
- Décision de non préemption d'un terrain à bâtir situé au 38 B Avenue Lalanne appartenant à Mesdames THIERY Rachel et Agnès ;
- Décision de non préemption d'une maison individuelle située au 8 rue Joseph Laplace appartenant à Mme Anne-Claire MUNIER, M. Bertil BERNADOTTE ;
- Décision de non préemption d'un appartement avec cave et garage Rue des Tamaris appartenant à M. Maxime TALUT, Mme Maryline GUILHAMET ;
- Décision de non préemption d'un appartement situé au 3 rue Albert Schweitzer appartenant à M. VAN-VYVE Jean-Paul ;
- Décision de non préemption d'une maison individuelle au 28 bis rue du Golf appartenant à Mme Brigitte BAHURLET, Mme Sabine GOUDIN ;
- Décision de non préemption d'un terrain à bâtir situé au lieu-dit Courreaux appartenant à M. et Mme SEIGNALET-MAUHOURET Henri ;
- Décision de non préemption d'une maison individuelle au 15 rue de l'Orée du Golf appartenant à M. Pierre-Philippe BOURGOIN et Mme Catherine MARCHAL Epse BOURGOIN ;
- Décision de non préemption d'un terrain à bâtir situé au lieu-dit Courreaux appartenant à Mme Véronique DARRICAU et Mme Christine DARRICAU ;
- Décision de non préemption d'un appartement avec cave et parking situés Avenue Parc Résidence appartenant à Mme FERRANDEZ Véronique.